

DÉLIBÉRATIONS

BUREAU SYNDICAL

Du 28/01/2025

Délibérations n°2025-01 à 2025-15

- B2025-01 Mise à jour des programmes travaux
- B2025-02 Dispositif de signalement CDG28
- B2025-03 Changement d'opérateur de transmission des actes en préfecture
- B2025-04 Thèmes de contrôle Électricité 2025
- B2025-05 Thèmes de contrôle Gaz 2025
- B2025-06 Adhésion à la compétence conseil en énergie - SAULNIÈRES
- B2025-07 Adhésion à la compétence conseil en énergie - FAVIÈRES
- B2025-08 Adhésion à la compétence conseil en énergie - POINVILLE
- B2025-09 Adhésion à la compétence conseil en énergie - LA FRAMBOISIÈRE
- B2025-10 SEM ENERCVL Création VDLS2
- B2025-11 SEM ENERCVL Création VDLS3
- B2025-12 Concours financier 4L TROPHY
- B2025-13 Annulation concours financier IRVE - BONNEVAL
- B2025-14 Annulation concours financier MDE - CC TERRES DE PERCHE
- B2025-15 Annulation concours financier MDE - LA SAUCELLE

Décision
n° B2025-01

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 28 JANVIER 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 28 janvier 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 15 janvier 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Marc GUERRINI, M. Jean-Yves PANAIIS, M. Dominique PETILLON, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : Mise à jour des programmes de travaux (investissement et maintenance)

Après avoir pris connaissance des crédits budgétaires pouvant être affectés aux programmes de travaux du Syndicat en matière de distribution publique d'électricité, d'éclairage public, de télécommunications, voire sur certains réseaux connexes, et après avoir examiné les derniers projets instruits par les services,

Le Bureau Syndical approuve :

- La mise à jour des programmes de travaux (investissement sur le réseau de distribution publique d'électricité, maintenance et investissements sur les réseaux d'éclairage public, investissements en matière de génie civil de télécommunications, investissement pour tiers), telle que jointe en annexe à la présente délibération,
- Les plans de financement dédiés à l'ensemble de ces opérations, lesquels font référence aux dispositions citées à l'article L.5212-26 du CGCT s'agissant des travaux portant sur le réseau de distribution d'électricité et de ceux relatifs à l'éclairage public au titre des actions de maîtrise de la consommation d'énergie.

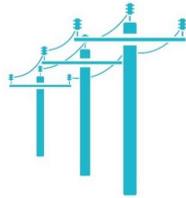


Le Président

Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance

Guy BEAUREPERE



**RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE
- MISE A JOUR DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2025 -
BUREAU DU 28 JANVIER 2025**



SOLDE AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE : 5 913 978,00 €
RESERVE DE CREDIT 2026 : 0,00 €
SOLDE AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE : 5 913 978,00 €

N° d'affaire	RACCORDEMENT		Montant HT	Financement ENERGIE EL	Communes/ intercommunalités	PCT	Usagers/ Aménageurs
		OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
25_IEL_RIP_074	LAMBLORE	250 kVA Ferme des Boisselières	47 133,92	693,92 €		19 440,00	27 000,00 €
25_IEL_RIC_077	THIRON-GARDAIS	250 kVA Les Aulnays	56 000,00	-1 792,00 €		24 192,00	33 600,00 €
25_IEL_RIP_079	VILLIERS-LE-MORHIER	108 kVA EARL NOEL MARIE	3 000,00	-96,00 €		1 296,00	1 800,00 €
		TOTAL	106 133,92 €	-1 194,08 €	0,00 €	44 928,00 €	62 400,00 €

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 5 915 172,08 €

N° d'affaire	RENFORCEMENT		Montant HT	Financement ENERGIE EL	Communes/ intercommunalités	FACE	Usagers/ Aménageurs
		OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
25_IEL_REN_095	CHAMPROND-EN-GATINE	Renforcement LE BOIS LANDRY	0,00 €	0,00 €			
25_IEL_REN_094	LA BAZOCHE-GOUET	Renforcement LA HAIE NEUVE	166 000,00 €	76 000,00 €		90 000,00 €	
25_IEL_REN_109	LUIGNY	La Petite Cocherie et la Touffe	114 000,00 €	114 000,00 €			
25_IEL_REN_100	MIERMAIGNE	Renforcement LES SOUCHES	73 000,00 €	23 000,00 €		50 000,00 €	
25_IEL_REN_021	ROUVRES	Hameau les Nonains T1	209 000,00 €	49 000,00 €		160 000,00 €	
25_IEL_REN_096	SAINTIGNY	Renforcement HAUDOUIN	183 000,00 €	63 000,00 €		120 000,00 €	
25_IEL_REN_069	SAINT-SAUVEUR-MARVILLE	Rues de la Forêt et de la Garenne, Chemin du Jaglu et Vou	80 000,00 €	57 058,00 €		22 942,00 €	
25_IEL_REN_103	UNVERRE	Renforcement LA BESSONNIERE	84 000,00 €	34 000,00 €		50 000,00 €	
25_IEL_REN_104	UNVERRE	Renforcement LES NAUDS	61 000,00 €	21 000,00 €		40 000,00 €	
25_IEL_REN_093	VALD'YERRE	Renforcement LE BOUCHER	230 000,00 €	80 000,00 €		150 000,00 €	
25_IEL_REN_079	VILLIERS-LE-MORHIER	Renforcement lié à 108 kVA EARL NOEL MARIE	118 000,00 €	28 000,00 €		90 000,00 €	
		TOTAL	1 318 000,00 €	545 058,00 €		772 942,00 €	

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 5 370 114,08 €

N° d'affaire	SÉCURISATION FILS NUS		Montant HT	Financement ENERGIE EL	Communes/ intercommunalités	FACE	ENEDIS
		OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
25_IEL_SFN_098	ARGENVILLIERS	Renforcement LA BACHELOTIERE	187 000,00	187 000,00 €			
25_IEL_SFN_099	ARGENVILLIERS	Renforcement L'AUBINIÈRE	84 000,00	84 000,00 €			
25_IEL_SFN_001	AUNEAU-BLEURY ST SYMPHORIEN	Route d'Equillemont	316 000,00	252 800,00 €	63 200,00 €		
25_IEL_SFN_003	AUTHON-DU-PERCHE	(Soize) - Rues Emile Courtin, Jean Lorin, Grand air	163 000,00	130 400,00 €	32 600,00 €		
25_IEL_SFN_024	BOISVILLE-LA-SAINT-PÈRE	Rue de la Libération et du Stade (CM)	98 000,00	54 000,00 €	19 600,00 €		24 400,00 €
25_IEL_SFN_025	BOUGLAINVAL	Rue de Châteauneuf (CM)	245 000,00	66 000,00 €	49 000,00 €	130 000,00	
25_IEL_SFN_027	CHARTAINVILLIERS	Rue du 11 novembre (CM)	250 000,00	70 000,00 €	50 000,00 €	130 000,00	
25_IEL_SFN_073	CHARTRES	Rue du Repos (CM)	168 000,00	33 600,00 €	134 400,00 €		
25_IEL_SFN_029	CHARTRES	Rue Ferdinand Dugué (CM)	155 000,00	31 000,00 €	124 000,00 €		
25_IEL_SFN_030	CHARTRES	Rues de la Concorde, de l'Épargne et du Chemin de Fer (CM)	331 000,00	37 200,00 €	264 800,00 €		29 000,00 €
25_IEL_SFN_007	CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS	Rues Maurice Violette - Emile Vivier - Chemin de Fer	294 000,00	158 600,00 €	58 800,00 €		76 600,00 €
25_IEL_SFN_052	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	CLOYES-SUR-LE-LOIR - Rues Charles d'Argent et Charles Peguy	200 000,00	60 000,00 €	40 000,00 €	100 000,00	
25_IEL_SFN_060	EOLE EN BEAUCE	Rue de la Conie, rue de Herbechere	204 000,00	53 000,00 €	51 000,00 €	100 000,00	
25_IEL_SFN_058	GOUILLONS	Rue de la Luisette	47 000,00	37 600,00 €	9 400,00 €		
25_IEL_SFN_046	LA BAZOCHE-GOUET	Route d'Authon, rue Henri Dunant	248 000,00 €	78 400,00 €	49 600,00 €	120 000,00 €	
25_IEL_SFN_016	LE MESNIL-SIMON	Hameau le Haut Arbre T2	210 000,00	121 442,00 €	42 000,00 €	46 558,00	
25_IEL_SFN_063	LES VILLAGES VOVEENS	ROUVRAY-SAINT-FLORENTIN - Rue du Pavillon	58 000,00	46 400,00 €	11 600,00 €		
25_IEL_SFN_014	LOUVILLIERS-EN-DROUAIS	Rue de la Vallée	49 000,00	39 200,00 €	9 800,00 €		
25_IEL_SFN_097	LUIGNY	Renforcement LA MARMOUILLE	72 000,00	72 000,00 €			
25_IEL_SFN_101	MIERMAIGNE	Renforcement LA PTE BRETONNIÈRE	53 000,00	53 000,00 €			
25_IEL_SFN_040	SANTEUIL	Rue de Chartres T2 (CM)	227 000,00 €	61 600,00 €	45 400,00 €	120 000,00 €	
25_IEL_SFN_059	SENONCHES	Route du buisson, Allée de Bellevue	233 000,00 €	118 050,00 €	34 950,00 €		80 000,00 €
25_IEL_SFN_070	TREON	Rue du Parc	154 000,00 €	42 558,00 €	38 500,00 €	72 942,00 €	
25_IEL_SFN_102	UNVERRE	Renforcement BROUARDERIE UP	86 000,00 €	86 000,00 €			
25_IEL_SFN_022	YERMENONVILLE	Rue Boivin et partie rue de l'Arsenal à Boigneville	100 000,00	40 000,00 €	20 000,00 €		40 000,00 €
		TOTAL	4 232 000,00 €	2 013 850,00 €	1 148 650,00 €	819 500,00 €	250 000,00 €

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) :

3 356 264,08 €

N° d'affaire	ENFOUISSEMENT HTA		Montant HT	Financement ENERGIE EL	Communes/ intercommunalités	FACE	Usagers/ Aménageurs
		OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
25_IEL_RHT_002	AUTHON-DU-PERCHE	Rue des Chateliers	31 000,00	31 000,00 €			
25_IEL_RHT_006	CHATENAY	Rue du Tour du Village	103 000,00	103 000,00 €			
25_IEL_RHT_056	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	SAINT-HILAIRE-SUR-YERRE - Rue du Vivier	142 000,00	142 000,00 €			
25_IEL_RHT_046	LA BAZOCHE-GOUET	Route d'Authon, rue Henri Dunant	94 000,00	94 000,00 €			
25_IEL_RHT_012	LEVESVILLE-LA-CHENARD	Rues Emile Grapperon - Charles Peguy - De Paris - Impasse Saint Martin	235 000,00	235 000,00 €			
25_IEL_RHT_037	OINVILLE-SOUS-AUNEAU	Rue des Acacias (CM)	15 000,00	15 000,00 €			
		TOTAL	620 000,00 €	620 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 2 736 264,08 €

N° d'affaire	ENVIRONNEMENT BT		Montant HT	Financement ENERGIE EL	Communes/ intercommunalités	FACE	ENEDIS
		OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
25_IEL_AES_002	AUTHON-DU-PERCHE	Rue des Chateliers	68 000,00	54 400,00 €	13 600,00 €		
25_IEL_AES_004	BEAUVILLIERS	Hameau Mauloup	121 000,00	96 800,00 €	24 200,00 €		
25_IEL_AES_005	BRECHAMPS	Chemin des Marnières	63 000,00	50 400,00 €	12 600,00 €		
25_IEL_AES_008	CHARPONT	Rue du Général De Gaulle - Chemin de la Mahonnerie	139 000,00	111 200,00 €	27 800,00 €		
25_IEL_AES_050	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	CHARRAY - Rue de l'Eglise	65 000,00	52 000,00 €	13 000,00 €		
25_IEL_AES_057	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	LA FERTE-VILLENEUIL - Rue des Guerets	184 000,00	147 200,00 €	36 800,00 €		
25_IEL_AES_054	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	MONTIGNY-LE-GANNELON - Rue du Quartier	53 000,00	42 400,00 €	10 600,00 €		
25_IEL_AES_056	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	SAINT-HILAIRE-SUR-YERRE - Rue du Vivier	170 000,00	136 000,00 €	34 000,00 €		
25_IEL_AES_009	DROUE-SUR-DROUETTE	Rue de Chaleine T2	80 000,00	64 000,00 €	16 000,00 €		
25_IEL_AES_032	FRANCOURVILLE	Rues de l'Eglise et de la Salle (CM)	99 000,00	79 200,00 €	19 800,00 €		
25_IEL_AES_044	GARANCIERES-EN-DROUAIS	Route de Boissy, impasse de l'Eglise	82 000,00	65 600,00 €	16 400,00 €		
25_IEL_AES_049	JANVILLE-EN-BEAUCE	Rue du Boël - Le Puiset	161 000,00	128 800,00 €	32 200,00 €		
25_IEL_AES_045	LA FERTE-VIDAME	Avenue du Général Leclerc et rues Natalie, la Trigalle	155 000,00	124 000,00 €	31 000,00 €		
25_IEL_AES_012	LEVESVILLE-LA-CHENARD	Rues Emile Grapperon - Charles Peguy - De Paris - Impasse Saint Martin	224 000,00	179 200,00 €	44 800,00 €		
25_IEL_AES_066	LOGRON	Rues de la Chesnaie et du Vieux Moulin	244 000,00	95 200,00 €	48 800,00 €	100 000,00 €	
25_IEL_AES_065	MEVOISINS	Rues de la République et Andrée Cailleaux	126 000,00	100 800,00 €	25 200,00 €		
25_IEL_AES_067	NEUVILLE-SAINT-DENIS	Rouvray-Saint-Denis - Rue de la Guillonnerie et du Croc	80 000,00	64 000,00 €	16 000,00 €		
25_IEL_AES_037	OINVILLE-SOUS-AUNEAU	Rue des Acacias (CM)	126 000,00	100 800,00 €	25 200,00 €		
25_IEL_AES_017	POUPRY	Hameau Milhouard	48 000,00	38 400,00 €	9 600,00 €		
25_IEL_AES_061	SAINT-DENIS-LANNERAY	Rue des Roncettes T2	271 000,00	66 800,00 €	54 200,00 €	150 000,00 €	
25_IEL_AES_039	SAINT-LEGER-DES-AUBÉES	Rue de Chartres (CM)	180 000,00	144 000,00 €	36 000,00 €		
25_IEL_AES_069	SAINT-SAUVEUR-MARVILLE	Rues de la Forêt et de la Garenne, Chemin du Jaglu et Vougerie, Av St Germain	223 000,00	107 244,00 €	44 600,00 €	71 156,00 €	
25_IEL_AES_018	SANTILLY	Hameau Les Petites Maisons	34 000,00	27 200,00 €	6 800,00 €		
25_IEL_AES_020	VERT-EN-DROUAIS	Rue Marsalin et chemin Picru au Plessis sur Vert	115 000,00	92 000,00 €	23 000,00 €		
25_IEL_AES_068	VILLIERS-LE-MORHIER	Impasse des Puits	114 000,00	91 200,00 €	22 800,00 €		
25_IEL_AES_043	VOISE	Rue de Béville et chemin de la vallée (CM)	133 000,00	106 400,00 €	26 600,00 €		
				0,00 €			
		TOTAL	3 358 000,00 €	2 365 244,00 €	671 600,00 €	321 156,00 €	0,00 €

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 371 020,08 €

N° d'affaire	DIAGNOSTIC AMIANTE ET HAP		Montant HT	Financement ENERGIE EL	Communes/ intercommunalités	FACE	Usagers/ Aménageurs
		OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	0,00 €	0,00 €			
		TOTAL	0,00 €	0,00 €			

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) :

371 020,08 €

taux de programmation des crédits :

93,73%

GENIE CIVIL DIVERS - CREDIT BUDGETES - AUTOFINANCEMENT :

39 600,00 €

N° d'affaire	TRAVAUX POUR TIERS		Montant TTC	Financement ENERGIE EL	Communes/ intercommunalités	FACE	Article 8
		OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €			
		TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) :

taux de programmation des crédits :

0,00%



**INSTALLATIONS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
- MISE A JOUR DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2025 -
BUREAU DU 28 JANVIER 2025**



GÉNIE CIVIL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - CRÉDITS BUDGÉTÉS : 2 957 000,00 €

N° d'affaire	TRAVAUX POUR TIERS		Montant HT	Financement ENERGIE EL	Communes	Intercommunalités	Opérateurs
		OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
25_TCE_AES_001	AUNEAU-BLEURY ST SYMPHORIEN	Route d'Equillemont	57 000,00 €	0,00 €	57 000,00 €		
25_TCE_AES_003	AUTHON-DU-PERCHE	(Soize) - Rues Emile Courtin, Jean Lorin, Grand air	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €		
25_TCE_AES_002	AUTHON-DU-PERCHE	Rue des Chateliers	31 000,00 €	0,00 €	31 000,00 €		
25_TCE_AES_004	BEAUVILLIERS	Hameau Mauloup	43 000,00 €	0,00 €	43 000,00 €		
25_TCE_AES_024	BOISVILLE-LA-SAINT-PÈRE	Rue de la Libération et du Stade (CM)	25 000,00 €	0,00 €		25 000,00 €	
25_TCE_AES_025	BOUGLAINVAL	Rue de Châteauneuf (CM)	90 000,00 €	0,00 €		90 000,00 €	
25_TCE_AES_005	BRECHAMPS	Chemin des Marnières	19 000,00 €	0,00 €	19 000,00 €		
25_TCE_AES_008	CHARPONT	Rue du Général De Gaulle - Chemin de la Mahonnerie	75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €		
25_TCE_AES_027	CHARTAINVILLIERS	Rue du 11 novembre (CM)	86 000,00 €	0,00 €		86 000,00 €	
25_TCE_AES_073	CHARTRES	Rue du Repos (CM)	58 000,00 €	0,00 €		58 000,00 €	
25_TCE_AES_029	CHARTRES	Rue Ferdinand Dugué (CM)	36 000,00 €	0,00 €		36 000,00 €	
25_TCE_AES_030	CHARTRES	Rues de la Concorde, de l'Epargne et du Chemin de Fer (C	97 000,00 €	0,00 €		97 000,00 €	
25_TCE_AES_007	CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS	Rues Maurice Violette - Emile Vivier - Chemin de Fer	99 000,00 €	0,00 €	99 000,00 €		
25_TCE_AES_050	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	CHARRAY - Rue de l'Eglise	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €		
25_TCE_AES_052	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	CLOYES-SUR-LE-LOIR - Rues Charles d'Argent et Charles Pe	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €		
25_TCE_AES_057	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	LA FERTE-VILLENEUIL - Rue des Guerets	54 000,00 €	0,00 €	54 000,00 €		
25_TCE_AES_054	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	MONTIGNY-LE-GANNELON - Rue du Quartier	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €		
25_TCE_AES_056	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	SAINT-HILAIRE-SUR-YERRE - Rue du Vivier	38 000,00 €	0,00 €	38 000,00 €		
25_TCE_AES_009	DROUE-SUR-DROUETTE	Rue de Chaleine T2	34 000,00 €	0,00 €	34 000,00 €		
25_TCE_AES_060	EOLE EN BEAUCE	Rue de la Conie, rue de Herbechere	46 000,00 €	0,00 €	46 000,00 €		
25_TCE_AES_032	FRANCOURVILLE	Rues de l'Eglise et de la Salle (CM)	33 000,00 €	0,00 €		33 000,00 €	
25_TCE_AES_044	GARANCIERES-EN-DROUAIS	Route de Boissy, impasse de l'Eglise	26 000,00 €	0,00 €	26 000,00 €		
25_TCE_AES_058	GOUILLONS	Rue de la Luisette	19 000,00 €	0,00 €	19 000,00 €		
25_TCE_AES_049	JANVILLE-EN-BEAUCE	Rue du Boël - Le Puiset	44 000,00 €	0,00 €	44 000,00 €		
25_TCE_AES_046	LA BAZOCHE-GOUET	Route d'Authon, rue Henri Dunant	46 000,00 €	0,00 €	46 000,00 €		
25_TCE_AES_045	LA FERTE-VIDAME	Avenue du Général Leclerc et rues Natalie, la Trigalle	64 000,00 €	0,00 €	64 000,00 €		
25_TCE_AES_016	LE MESNIL-SIMON	Hameau le Haut Arbre T2	77 000,00 €	0,00 €	77 000,00 €		

25_TCE_AES_063	LES VILLAGES VOVEENS	ROUVRAY-SAINT-FLORENTIN - Rue du Pavillon	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €		
25_TCE_AES_012	LEVESVILLE-LA-CHENARD	Rues Emile Grapperon - Charles Peguy - De Paris - Impasse	86 000,00 €	0,00 €	86 000,00 €		
25_TCE_AES_066	LOGRON	Rues de la Chesnaie et du Vieux Moulin	64 000,00 €	0,00 €	64 000,00 €		
25_TCE_AES_014	LOUVILLIERS-EN-DROUAIS	Rue de la Vallée	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €		
25_TCE_AES_065	MEVOISINS	Rues de la République et Andrée Cailleaux	56 000,00 €	0,00 €	56 000,00 €		
25_TCE_AES_067	NEUVILLE-SAINT-DENIS	Rouvray-Saint-Denis - Rue de la Guillonnerie et du Croc	33 000,00 €	0,00 €	33 000,00 €		
25_TCE_AES_037	OINVILLE-SOUS-AUNEAU	Rue des Acacias (CM)	61 000,00 €	0,00 €	61 000,00 €		
25_TCE_AES_017	POUPRY	Hameau Milhouard	22 000,00 €	0,00 €	22 000,00 €		
25_TCE_AES_021	ROUVRES	Hameau les Nonains T1	71 000,00 €	0,00 €	71 000,00 €		
25_TCE_AES_061	SAINT-DENIS-LANNERAY	Rue des Roncettes T2	56 000,00 €	0,00 €	56 000,00 €		
25_TCE_AES_039	SAINT-LEGER-DES-AUBEES	Rue de Chartres (CM)	72 000,00 €	0,00 €	72 000,00 €		
25_TCE_AES_069	SAINT-SAUVEUR-MARVILLE	Rues de la Forêt et de la Garenne, Chemin du Jaglu et Vou	46 000,00 €	0,00 €	46 000,00 €		
25_TCE_AES_040	SANTEUIL	Rue de Chartres T2 (CM)	51 000,00 €	0,00 €		51 000,00 €	
25_TCE_AES_018	SANTILLY	Hameau Les Petites Maisons	33 000,00 €	0,00 €	33 000,00 €		
25_TCE_AES_059	SENONCHES	Route du buisson, Allée de Bellevue	86 000,00 €	0,00 €	86 000,00 €		
25_TCE_AES_070	TREON	Rue du Parc	59 000,00 €	0,00 €	59 000,00 €		
25_TCE_AES_020	VERT-EN-DROUAIS	Rue Marsalin et chemin Piecru au Plessis sur Vert	29 000,00 €	0,00 €	29 000,00 €		
25_TCE_AES_068	VILLIERS-LE-MORHIER	Impasse des Puits	42 000,00 €	0,00 €	42 000,00 €		
25_TCE_AES_043	VOISE	Rue de Béville et chemin de la vallée (CM)	35 000,00 €	0,00 €		35 000,00 €	
25_TCE_AES_022	YERMENONVILLE	Rue Boivin et partie rue de l'Arsenal à Boigneville	48 000,00 €	0,00 €	48 000,00 €		
TOTAL			2 305 000,00 €	0,00 €	1 794 000,00 €	511 000,00 €	0,00 €

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 652 000,00 €

taux de programmation des crédits : 77,95%



RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC
- MISE A JOUR DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2025 -
BUREAU DU 28 JANVIER 2025



ENVIRONNEMENT - AUTOFINANCEMENT : 1 793 000,00 €

N° d'affaire	ENVIRONNEMENT	Montant HT	MONTANT TTC	Financement ENERGIE EL	Communes	Intercommunalités	CRST/Fonds vert	Aménageurs	
									OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES
25_IEP_AES_001	AUNEAU-BLEURY ST SYMPHORIEN	Route d'Equillemont	49 000,00 €	58 800,00 €	49 000,00 €	9 800,00 €			
25_IEP_AES_003	AUTHON-DU-PERCHE	(Soize) - Rues Emile Courtin, Jean Lorin, Grand air	14 000,00 €	16 800,00 €	14 000,00 €	2 800,00 €			
25_IEP_AES_002	AUTHON-DU-PERCHE	Rue des Chateliers	14 000,00 €	16 800,00 €	14 000,00 €	2 800,00 €			
25_IEP_AES_004	BEAUVILLIERS	Hameau Mauloup	53 000,00 €	63 600,00 €	53 000,00 €	10 600,00 €			
25_IEP_AES_024	BOISVILLE-LA-SAINT-PÈRE	Rue de la Libération et du Stade (CM)	54 000,00 €	64 800,00 €	54 000,00 €		10 800,00 €		
25_IEP_AES_025	BOUGLAINVAL	Rue de Châteauneuf (CM)	38 000,00 €	45 600,00 €	38 000,00 €		7 600,00 €		
25_IEP_AES_005	BRECHAMPS	Chemin des Marnières	18 000,00 €	21 600,00 €	18 000,00 €	3 600,00 €			
25_IEP_AES_008	CHARPONT	Rue du Général De Gaulle - Chemin de la Mahonnerie	60 000,00 €	72 000,00 €	60 000,00 €	12 000,00 €			
25_IEP_AES_027	CHARTAINVILLIERS	Rue du 11 novembre (CM)	50 000,00 €	60 000,00 €	50 000,00 €		10 000,00 €		
25_IEP_AES_007	CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI	Rues Maurice Violette - Emile Vivier - Chemin de Fer	99 000,00 €	118 800,00 €	99 000,00 €	19 800,00 €			
25_IEP_AES_050	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	CHARRAY - Rue de l'Eglise	14 000,00 €	16 800,00 €	14 000,00 €	2 800,00 €			
25_IEP_AES_052	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	CLOYES-SUR-LE-LOIR - Rues Charles d'Argent et Charles Pe	38 000,00 €	45 600,00 €	38 000,00 €	7 600,00 €			
25_IEP_AES_057	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	LA FERTE-VILLENEUIL - Rue des Guerets	33 000,00 €	39 600,00 €	33 000,00 €	6 600,00 €			
25_IEP_AES_054	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	MONTIGNY-LE-GANNELON - Rue du Quartier	10 000,00 €	12 000,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €			
25_IEP_AES_056	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	SAINT-HILAIRE-SUR-YERRE - Rue du Vivier	33 000,00 €	39 600,00 €	33 000,00 €	6 600,00 €			
25_IEP_AES_009	DROUE-SUR-DROUETTE	Rue de Chaleine T2	25 000,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €	5 000,00 €			
25_IEP_AES_032	FRANCOURVILLE	Rues de l'Eglise et de la Salle (CM)	33 000,00 €	39 600,00 €	33 000,00 €		6 600,00 €		
25_IEP_AES_044	GARANCIERES-EN-DROUAI	Route de Boissy, impasse de l'Eglise	12 000,00 €	14 400,00 €	12 000,00 €	2 400,00 €			
25_IEP_AES_058	GOUILLONS	Rue de la Luisette	17 000,00 €	20 400,00 €	17 000,00 €	3 400,00 €			
25_IEP_AES_049	JANVILLE-EN-BEAUCE	Rue du Boël - Le Puiset	48 000,00 €	57 600,00 €	48 000,00 €	9 600,00 €			
25_IEP_AES_046	LA BAZOCHE-GOUET	Route d'Authon, rue Henri Dunant	79 000,00 €	94 800,00 €	79 000,00 €	15 800,00 €			
25_IEP_AES_045	LA FERTE-VIDAME	Avenue du Général Leclerc et rues Natalie, la Trigalle	51 000,00 €	61 200,00 €	51 000,00 €	10 200,00 €			
25_IEP_AES_016	LE MESNIL-SIMON	Hameau le Haut Arbre T2	37 000,00 €	44 400,00 €	37 000,00 €	7 400,00 €			
25_IEP_AES_063	LES VILLAGES VOVEENS	ROUVRAY-SAINT-FLORENTIN - Rue du Pavillon	38 000,00 €	45 600,00 €	38 000,00 €	7 600,00 €			
25_IEP_AES_012	LEVESVILLE-LA-CHENARD	Rues Emile Grapperon - Charles Peguy - De Paris - Impasse	74 000,00 €	88 800,00 €	74 000,00 €	14 800,00 €			
25_IEP_AES_066	LOGRON	Rues de la Chesnaie et du Vieux Moulin	62 000,00 €	74 400,00 €	62 000,00 €	12 400,00 €			
25_IEP_AES_014	LOUVILLIERS-EN-DROUAI	Rue de la Vallée	25 000,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €	5 000,00 €			
25_IEP_AES_065	MEVOISINS	Rues de la République et Andrée Cailleaux	27 000,00 €	32 400,00 €	27 000,00 €	5 400,00 €			
25_IEP_AES_067	NEUVILLE-SAINT-DENIS	Rouvray-Saint-Denis - Rue de la Guillonnerie et du Croc	27 000,00 €	32 400,00 €	27 000,00 €	5 400,00 €			
25_IEP_AES_037	OINVILLE-SOUS-AUNEAU	Rue des Acacias (CM)	56 000,00 €	67 200,00 €	56 000,00 €		11 200,00 €		
25_IEP_AES_017	POUPRY	Hameau Milhouard	12 000,00 €	14 400,00 €	12 000,00 €	2 400,00 €			
25_IEP_AES_021	ROUVRES	Hameau les Nonains T1	34 000,00 €	40 800,00 €	34 000,00 €	6 800,00 €			
25_IEP_AES_061	SAINT-DENIS-LANNERAY	Rue des Roncettes T2	44 000,00 €	52 800,00 €	44 000,00 €	8 800,00 €			
25_IEP_AES_039	SAINT-LEGER-DES-AUBÉES	Rue de Chartres (CM)	44 000,00 €	52 800,00 €	44 000,00 €		8 800,00 €		
25_IEP_AES_069	SAINT-SAUVEUR-MARVILLE	Rues de la Forêt et de la Garenne, Chemin du Jaglu et Vou	53 000,00 €	63 600,00 €	53 000,00 €	10 600,00 €			
25_IEP_AES_040	SANTEUIL	Rue de Chartres T2 (CM)	66 000,00 €	79 200,00 €	66 000,00 €		13 200,00 €		
25_IEP_AES_059	SENONCHES	Route du buisson, Allée de Bellevue	47 000,00 €	56 400,00 €	49 350,00 €	7 050,00 €			
25_IEP_AES_020	VERT-EN-DROUAI	Rue Marsalin et chemin Piecru au Plessis sur Vert	41 000,00 €	49 200,00 €	41 000,00 €	8 200,00 €			
25_IEP_AES_068	VILLIERS-LE-MORHIER	Impasse des Puits	38 000,00 €	45 600,00 €	38 000,00 €	7 600,00 €			
25_IEP_AES_043	VOISE	Rue de Béville et chemin de la vallée (CM)	28 000,00 €	33 600,00 €	28 000,00 €		5 600,00 €	0,00 €	
25_IEP_AES_022	YERMENONVILLE	Rue Boivin et partie rue de l'Arsenal à Boigneville	35 000,00 €	42 000,00 €	35 000,00 €	7 000,00 €			
		TOTAL	1 630 000,00 €	1 956 000,00 €	1 632 350,00 €	249 850,00 €	73 800,00 €	0,00 €	0,00 €

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 160 650,00 €

CREATIONS EXTENSIONS - AUTOFINANCEMENT : 137 500,00 €

N° d'affaire	CRÉATIONS - EXTENSIONS		Montant HT	MONTANT TTC	Financement ENERGIE EL	Communes	Intercommunalités	CRST/Fonds vert	Aménageurs
		OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
25_IEP_CRE_078	CHAPELLE-ROYALE	Aménagement rue de l'église	8 300,00 €	9 960,00 €	4 150,00 €	5 810,00 €			
25_IEP_CRE_079	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	Point lumineux chemin de la Gare à Charray	5 200,00 €	6 240,00 €	2 600,00 €	3 640,00 €			
25_IEP_CRE_041	ESCORPAIN	Points lumineux lieux-dit les Authieux	13 000,00 €	15 600,00 €	6 500,00 €	9 100,00 €			
25_IEP_CRE_068	FRIAIZE	Création de 3 points lumineux (CCEBP)	3 250,00 €	3 900,00 €	1 625,00 €	2 275,00 €			
25_IEP_CRE_074	GALLARDON	Création de points lumineux sur le parking Route d'Epernon	12 000,00 €	14 400,00 €	6 000,00 €	8 400,00 €			
25_IEP_CRE_091	LA CHAPELLE-DU-NOYER	Ajout point lumineux parking du 9B rue du Mont Barry	5 500,00 €	6 600,00 €	2 750,00 €	3 850,00 €			
25_IEP_CRE_095	LA LOUPE	Création de point lumineux parking Rue Pasteur et en façade de la mairie	12 500,00 €	15 000,00 €	6 250,00 €	8 750,00 €			
25_IEP_CRE_083	LURAY	Parking groupe scolaire	4 000,00 €	4 800,00 €	2 000,00 €	2 800,00 €			
25_IEP_CRE_105	SAINT-AURICE-SAINT-GERMAIN	Création d'éclairages à l'abri bus	11 000,00 €	13 200,00 €	5 500,00 €	7 700,00 €			
25_IEP_CRE_093	VILLIERS-LE-MORHIER	Sécurisation des passages piétons rue de la Mairie	7 500,00 €	9 000,00 €	3 750,00 €	5 250,00 €			
		TOTAL	82 250,00 €	98 700,00 €	41 125,00 €	57 575,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 96 375,00 €

RENOVATION - AUTOFINANCEMENT : 12 500,00 €

N° d'affaire	RÉNOVATION		Montant HT	MONTANT TTC	Financement ENERGIE EL	Communes	Intercommunalités	CRST/Fonds vert	Aménageurs
		OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 12 500,00 €

PETITS TRAVAUX (lanternes vétustes ...) - AUTOFINANCEMENT : 0,00 €

N° d'affaire	PETITS TRAVAUX		Montant HT	MONTANT TTC	Financement ENERGIE EL	Communes	Intercommunalités	CRST/Fonds vert	Aménageurs
		OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €				

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 0,00 €

HORLOGES ASTRONOMIQUES - AUTOFINANCEMENT : 12 000,00 €

N° d'affaire	HORLOGES ASTRONOMIQUES		Montant HT	MONTANT TTC	Financement ENERGIE EL	Communes	Intercommunalités	CRST/Fonds vert	Aménageurs
		OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
		TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €				

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 12 000,00 €

AUTRES INTERVENTIONS - AUTOFINANCEMENT : 20 833,00 €

N° d'affaire	AUTRES INTERVENTIONS (prises guirlandes ...)		Montant HT	MONTANT TTC	Financement ENERGIE EL	Communes	Intercommunalités	CRST/Fonds vert	Aménageurs
		OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
25_IEP_DIV_096	LA LOUPE	Mise en place de 3 mats provisoires pour les travaux à l'étang du Gasloup	3 250,00 €	3 900,00 €	650,00 €	3 250,00 €			
25_IEP_DIV_112	VIEUVICQ	Remplacement d'une batterie d'un ensemble lumineux sc	850,00 €	1 020,00 €	1 020,00 €				
		TOTAL	4 100,00 €	4 920,00 €	1 670,00 €	3 250,00 €	0,00 €		

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 19 163,00 €

AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE - AUTOFINANCEMENT : 1 476 000,00 €

N° d'affaire	AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE		Montant HT	MONTANT TTC	Financement ENERGIE EL	Communes	Intercommunalités	CRST/Fonds vert	Aménageurs
		OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
25_IEP_AME_033	AUNEAU-BLEURY ST SYMPHORIEN	Rue D'Esclimont, Hameau de la Fontaine St Maur, Rue de	50 000,00 €	60 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €			
25_IEP_AME_070	BAILLEAU-ARMENONVILLE	Route du Parc, Rue de l'Eglise, Rue de la Mairie, Rue du B	38 000,00 €	45 600,00 €	22 800,00 €	22 800,00 €			
25_IEP_AME_051	BEAUMONT-LES-AUTELS	Rues de l'Eglise, du General de Gaulle et du Petit Puits	12 000,00 €	14 400,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €			
25_IEP_AME_034	BEVILLE-LE-COMTE	Passage des Calotiers, Rue des Sports, Rue d'Encherville, f	18 000,00 €	21 600,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €			
25_IEP_AME_057	BOISVILLE-LA-SAINT-PÈRE	Demainville, Impasse de la Pigrerie, Impasse du Tripot, Im	80 000,00 €	96 000,00 €	48 000,00 €		48 000,00 €		
25_IEP_AME_022	BONNEVAL	Rues de Chartres, d'Enfer, du Bas de l'Eglise, de Rome, de	75 000,00 €	90 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €			
25_IEP_AME_106	BOUVILLE	Rues de Bel Air, de Bellevue, de la Mairie, de la Pompe, d	32 000,00 €	38 400,00 €	19 200,00 €	19 200,00 €			
25_IEP_AME_073	CHAPELLE-ROYALE	Rues Jean Moulin, de Bel Air, du Stade, Saint Julien, de l'A	26 000,00 €	31 200,00 €	15 600,00 €	15 600,00 €			
25_IEP_AME_047	CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS	Lotissement La pépinière, Le clos de la Grande Noue, Rési	124 000,00 €	148 800,00 €	74 400,00 €	74 400,00 €			
25_IEP_AME_021	CHAUDON	Rues de la Fontaine, de la Cavée, du Carrefour, de la Tour	22 000,00 €	26 400,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €			
25_IEP_AME_020	CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	Rues Chartraine, d'Ancises, de Champ Fort, de Fontaine N	220 000,00 €	264 000,00 €	132 000,00 €	132 000,00 €			
25_IEP_AME_031	COURBEHAYE	Rue de la Mairie, Lieu-dit Rognon et Lieu-dit Moronville	7 000,00 €	8 400,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €			
25_IEP_AME_061	DANGEAU	Rues des Champarts, de la Guerinerie, d'Alluyes, de la Ma	26 000,00 €	31 200,00 €	15 600,00 €	15 600,00 €			
25_IEP_AME_056	DENONVILLE	Avenue Emile Sorreau, Chemin du puits, Impasse du cloch	69 000,00 €	82 800,00 €	41 400,00 €		41 400,00 €		
25_IEP_AME_023	DIGNY	Rue des Fondateurs, Rue du Maréchal Leclerc, Avenue Geol	12 850,00 €	15 420,00 €	7 710,00 €	7 710,00 €			
25_IEP_AME_071	DROUE-SUR-DROUETTE	Rue de la croix du Droué, Rue de la Mairie, Rue du Moulin	39 000,00 €	46 800,00 €	23 400,00 €	23 400,00 €			
25_IEP_AME_018	GOHORY	Rues de l'Enseigne, Marcel Ménager, lieux-dits Féodière, s	20 000,00 €	24 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €			
25_IEP_AME_024	GUAINVILLE	Chemin de la Taupierre, Chemin des Grands Prés, Chemin	40 000,00 €	48 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €			
25_IEP_AME_080	JANVILLE-EN-BEAUCE	Rue du Mail du Rond, Rue du Mail du Jeu de Paume, Rue	43 000,00 €	51 600,00 €	25 800,00 €	25 800,00 €			
25_IEP_AME_072	JAUDRAIS	Route de la Mairie, Route de Maillebois	11 000,00 €	13 200,00 €	6 600,00 €	6 600,00 €			
25_IEP_AME_094	LA BAZOCHE-GOUET	Parking du camping municipal, rues du Docteur Mercier, d	42 500,00 €	51 000,00 €	25 500,00 €	25 500,00 €			
25_IEP_AME_053	LA CHAPELLE-DU-NOYER	Rues du Buron, de Rio, du Merizai, de l'Helier, des Sarme	30 000,00 €	36 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €			
25_IEP_AME_092	LAONS	Chemin de la Couture, Grande Rue, Lieu-dit Le Village, Ro	14 000,00 €	16 800,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €			
25_IEP_AME_065	LE BOULLAY-MIVOYE	Rues de la Chapelle, de la Paille, des Marnerons, St Nicola	36 000,00 €	43 200,00 €	21 600,00 €	21 600,00 €			
25_IEP_AME_082	LURAY	Rues Charles de Gaulle, Charles Peguy, de Dreux, de la Bo	85 000,00 €	102 000,00 €	51 000,00 €	51 000,00 €			
25_IEP_AME_042	MAISONS	Allée Piétonne dans le square	16 000,00 €	19 200,00 €	9 600,00 €	9 600,00 €			
25_IEP_AME_037	MARBOUE	Avenue du 15 Août 1944	42 000,00 €	50 400,00 €	25 200,00 €	25 200,00 €			
25_IEP_AME_032	MEVOISINS	Rue Colin Arleville, Rue de Chimay, Rue de Froid Vent, Ru	18 000,00 €	21 600,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €			
25_IEP_AME_019	NOGENT-LE-ROI	La Buttes aux cailles, rue du Chemin Neuf, du Grenier à Sè	55 000,00 €	66 000,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €			
25_IEP_AME_048	NONVILLIERS-GRANDHOUX	Lieux-dits La Charonnière et La Bergerie	2 500,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €			
25_IEP_AME_066	OINVILLE-SAINT-LIPHARD	Lieu-dit Dimancheville, Grande rue, Lieu -dit Melleray, Pla	45 000,00 €	54 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €			
25_IEP_AME_026	ORGERES-EN-BEAUCE	Rue Texier Gallas, Rue de l'Eglise, Rue de Cambrai, Route	22 000,00 €	26 400,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €			
25_IEP_AME_040	PIERRES	Rues de Boisricheux, de la Grappe, de la Treille, des Ceps	105 000,00 €	126 000,00 €	63 000,00 €	63 000,00 €			
25_IEP_AME_059	POINVILLE	Allée St Jacques, Place de l'Eglise	14 000,00 €	16 800,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €			
25_IEP_AME_058	ROINVILLE	Le clos des Beauce, Ombreville, Passage de la Renarde, Ru	47 000,00 €	56 400,00 €	28 200,00 €		28 200,00 €		
25_IEP_AME_027	ROUVRES	Grande Rue, Rue de la Cornette, Rue de la Folie	9 000,00 €	10 800,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €			
25_IEP_AME_043	RUEIL-LA-GADELIERE	Rue de Launay et Moulin de Launay	7 000,00 €	8 400,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €			
25_IEP_AME_049	SAINT-DENIS-LANNERAY	Rues des Clos de la Croix, de la Mairie, de la Monetière, d	45 000,00 €	54 000,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €			
25_IEP_AME_084	SAINTE-GEMME-MORONVAL	Route de Nogent le Roi	3 500,00 €	4 200,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €			
25_IEP_AME_028	SAINT-ELIPH	Les Pavillons, Rue de Saint Maurice, Résidence les Bois Ve	18 000,00 €	21 600,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €			
25_IEP_AME_044	SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS	Rues du Chapeau de Rose, de Brozelles, de Laons, des Bri	80 000,00 €	96 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €			
25_IEP_AME_088	SAINT-MAIXIME-HAUTERIVE	Allée de la Foret, Chemin du bois Prevost, lieu-dit Le Glan	16 000,00 €	19 200,00 €	9 600,00 €	9 600,00 €			
25_IEP_AME_017	SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES	Rues des Chardonnerets, des Vanneaux, Henri Ballods et	26 500,00 €	31 800,00 €	15 900,00 €	15 900,00 €			
25_IEP_AME_077	SAINT-MAUR-SUR-LE-LOIR	Lieu-dit Le Rouvre, Lieu-dit La tuilerie, lieu-dit Lolon, Rue	14 000,00 €	16 800,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €			
25_IEP_AME_030	SAINVILLE	Lieu dit Manterville, Place Marie Poussepin, Rue Vers Mat	44 000,00 €	52 800,00 €	26 400,00 €	26 400,00 €			
25_IEP_AME_076	SANTILLY	Rue du Bois, Impasse des Sapins, Route de Marjanville, Ru	19 000,00 €	22 800,00 €	11 400,00 €	11 400,00 €			
25_IEP_AME_050	SAULNIERES	Route de Dreux, Chemin du Buisson Maloux, Impasse Rok	25 000,00 €	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €			
25_IEP_AME_054	SENANTES	Lieu-dit Chenicourt (Territoire de Senantes)	16 000,00 €	19 200,00 €	9 600,00 €	9 600,00 €			
25_IEP_AME_103	SOREL-MOUSSEL	Rue du gros Chêne, Chemin des Polissors, Impasse du pet	43 000,00 €	51 600,00 €	25 800,00 €	25 800,00 €			
25_IEP_AME_025	TERMINIERS	Rue des Monts, Rue du Bourneuf, Rue Désire Deslandes, f	17 000,00 €	20 400,00 €	10 200,00 €	10 200,00 €			
25_IEP_AME_036	VALD'YERRE	Rues des Chevaux Maigres, de Courtalain, du 11 Aout 194	41 000,00 €	49 200,00 €	24 600,00 €	24 600,00 €			
25_IEP_AME_063	VERT-EN-DROUAIS	Rues de la Pommeraie, des Cornailles, de la Bergerie et in	32 000,00 €	38 400,00 €	19 200,00 €	19 200,00 €			
25_IEP_AME_109	VILLEMAURY	Lieu-dit Harbouville, Lieu-dit Morgues, Lieu-dit Villeloup, f	50 000,00 €	60 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €			

25_IEP_AME_081	VILLIERS-LE-MORHIER	Rues de la Fontaine, de la Mairie, de l'Espérance, Grande	33 000,00 €	39 600,00 €	19 800,00 €	19 800,00 €			
25_IEP_AME_029	YMERAY	Rue du Pont ST Georges, Rue des Marettes, Route de Mo	21 000,00 €	25 200,00 €	12 600,00 €	12 600,00 €			
TOTAL			2 098 850,00 €	2 518 620,00 €	1 259 310,00 €	1 141 710,00 €	117 600,00 €	0,00 €	0,00 €

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 216 690,00 €

SINISTRES - AUTOFINANCEMENT : 100 000,00 €

N° d'affaire	SINISTRES		Montant HT	MONTANT TTC	Financement ENERGIE EL	Communes	Intercommunalités	CRST/Fonds vert	Aménageurs
	OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
25_IEP_SIN_100	COULOMBS	Sinistre sans tiers AC-14 (LORMAYE)	1 500,00 €	1 800,00 €	1 050,00 €	750,00 €			
25_IEP_SIN_113	MOLEANS	Sinistre suite chute d'un arbre AF-15	1 900,00 €	2 280,00 €	1 330,00 €	950,00 €			
25_IEP_SIN_114	VERNOUILLET	Sinistre sans tiers CT-47 giratoire du cimetière	2 250,00 €	2 700,00 €	1 575,00 €	1 125,00 €			
				0,00 €	0,00 €				
TOTAL			5 650,00 €	6 780,00 €	3 955,00 €	2 825,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 96 045,00 €

INTERRUPTEUR A COMMANDES MANUEL- AUTOFINANCEMENT : 36 000,00 €

N° d'affaire	INTERRUPTEUR A COMMANDES MANUEL		Montant HT	MONTANT TTC	Financement ENERGIE EL	Communes	Intercommunalités	CRST/Fonds vert	Aménageurs
	OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
25_IEP_ICM_104	COMMUNES ADHERENTES	Mise en place d'interrupteurs à clé	5 100,00 €	6 120,00 €	6 120,00 €				
25_IEP_ICM_089	COMMUNES ADHERENTES	Mise en place d'interrupteurs à clé	22 500,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €				
TOTAL			27 600,00 €	33 120,00 €	33 120,00 €	0,00 €	0,00 €		

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 2 880,00 €

EXPERIMENTATION- AUTOFINANCEMENT : 77 000,00 €

N° d'affaire	EXPERIMENTATION		Montant HT	MONTANT TTC	Financement ENERGIE EL	Communes	Intercommunalités	CRST/Fonds vert	Aménageurs
	OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
25_IEP_EXP_069	LE GUE-DE-LONGROI	Rue de la Mairie, Impasse du Bas Parc, Rue de la Girafe, Rue de la Libération, Rue de la Porte de Chartres, Rue de la Tuilerie, Rue de Montgrand, Ruelle de la cour	77 000,00 €	92 400,00 €	77 000,00 €	15 400,00 €			
TOTAL			77 000,00 €	92 400,00 €	77 000,00 €	15 400,00 €	0,00 €		

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 0,00 €

SOLDE GLOBAL DES CREDITS NON ENCORE PROGRAMMÉS : 616 303,00 €

taux de programmation Aufofin. : 37,56%

GÉNIE CIVIL ÉCLAIRAGE PUBLIC - CRÉDITS BUDGÉTÉS : 175 000,00 €

N° d'affaire	TRAVAUX POUR TIERS		Montant HT	MONTANT TTC	Financement ENERGIE EL	Communes	Intercommunalités	CRST/Fonds vert	Aménageurs
	OPÉRATIONS DÉJÀ PROGRAMMÉES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
25_TEP_AES_073	CHARTRES	Rue du Repos (CM)	14 000,00 €	16 800,00 €	0,00 €		16 800,00 €		
25_TEP_AES_029	CHARTRES	Rue Ferdinand Dugué (CM)	12 000,00 €	14 400,00 €	0,00 €		14 400,00 €		
25_TEP_AES_030	CHARTRES	Rues de la Concorde, de l'Epargne et du Chemin de Fer (C	15 000,00 €	18 000,00 €	0,00 €		18 000,00 €		
25_TEP_AES_060	EOLE EN BEAUCE	Rue de la Conie, rue de Herbechere	36 000,00 €	43 200,00 €	0,00 €	43 200,00 €			
25_TEP_AES_070	TREON	Rue du Parc	21 000,00 €	25 200,00 €	0,00 €	25 200,00 €			
				0,00 €	0,00 €				
TOTAL			98 000,00 €	117 600,00 €	0,00 €	68 400,00 €	49 200,00 €	0,00 €	0,00 €

SOLDE CRÉDITS NON PROGRAMMÉS (si validation mise à jour travaux) : 57 400,00 €

taux de programmation des crédits : 67,20%

Décision
n° B2025-02

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 28 JANVIER 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 28 janvier 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 15 janvier 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Marc GUERRINI, M. Jean-Yves PANAI, M. Dominique PETILLON, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : Adhésion à la convention relative au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique proposé par le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir

Monsieur le Président expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Considérant que toute autorité territoriale, qu'elle soit ou non affiliée au CDG28, a l'obligation de mettre en place, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes,

Considérant que les centres de gestion doivent mettre en place ce dispositif pour les collectivités territoriales et établissements publics qui en font la demande,

Considérant qu'afin de permettre aux collectivités et établissements publics concernés de remplir cette nouvelle obligation, le CDG28 a mis en place un dispositif de signalement auquel les collectivités et établissements publics peuvent adhérer par convention,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir propose de gérer ce dispositif de signalement par voie de convention jointe en annexe de la présente délibération.

L'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir portera exclusivement sur les missions suivantes :

- Recueillir les signalements (étude de recevabilité de la saisine, identification des parties et caractérisation des signalements)
- Orienter l'agent vers l'autorité compétente (transmission du signalement, recommandations à mettre en œuvre en fonction des signalements et suivi du traitement...).



Le CDG28, pour exercer cette mission, constituera une commission ad hoc composée d'une équipe pluridisciplinaire.

En parallèle, ÉNERGIE Eure-et-Loir s'engage à :

- Mettre en place, préalablement à la signature de la présente convention, les procédures de gestion de chacune des situations (mise en œuvre des mesures conservatoire, réalisation d'une enquête administrative, mesures de protection fonctionnelle...), tant pour la victime déclarée que l'auteur mis en cause.
- Désigner un référent et un référent-adjoint comme interlocuteur pour le suivi des alertes.
- Informer la commission par écrit des suites données aux signalements transmis.

ÉNERGIE Eure-et-Loir participera aux frais d'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir en s'acquittant d'un forfait d'adhésion annuel fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du CDG28. Pour information la cotisation 2025 est fixée à 185 euros.

Monsieur le Président invite le bureau syndical à se prononcer favorablement sur l'adhésion du syndicat au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir.

Le bureau syndical, après avoir délibéré :

- **Décide** d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, telle que prévue dans la convention d'adhésion jointe.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le Centre de gestion d'Eure-et-Loir annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.



Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

DISPOSITIF DE SIGNALEMENT

Convention

Convention relative à l'intervention du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir pour la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique et la collectivité ou établissement public.

Entre les soussignés,

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28),

dont le siège est situé 9 rue Jean Perrin à Luisant (28600), représenté par son Président, **Bertrand MASSOT**, en application de l'article L-452-43 du Code général de la Fonction publique (CGFP),

d'une part,

Et **ÉNERGIE Eure-et-Loir**

appelé « l'établissement public » ou « la collectivité » représenté par son Président **Monsieur Xavier NICOLAS**, mandaté par délibération n°B2025-02 en date du 28 janvier 2025

d'autre part.

Vu le Livre 1^{er} du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) portant droits, obligations et protections des fonctionnaires ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion n°2022 – D – 47 du 16 septembre 2022, approuvant la mise en place du Dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes ;

Vu l'information portée auprès du Conseil Social Territorial en date du **2 décembre 2024** ;



l'imprime en noir et blanc

Engagé dans une démarche éco-responsable, le centre de gestion d'Eure-et-Loir met à votre disposition des documents interactifs en noir & blanc pour vous accompagner à limiter les impressions couleurs.

Convention relative à l'intervention du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir pour l'accompagnement du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la convention

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir assurera la mission de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ou par les témoins de tels agissements.

Article 2 : nature des missions

L'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir portera exclusivement sur les missions suivantes :

- 1• Recueillir les signalements (étude de recevabilité de la saisine, identification des parties et caractérisation des signalements)
- 2• Orienter l'agent vers l'autorité compétente (transmission du signalement, recommandations à mettre en œuvre en fonction des signalements et suivi du traitement...).

Article 3 : conditions d'exercice des missions

Le CDG28, pour exercer cette mission, constituera une commission ad hoc composée d'une équipe pluridisciplinaire, composée a minima : d'un juriste spécialiste des questions statutaires, d'un psychologue du travail ou d'un Conseiller en insertion et maintien dans l'emploi. En tant que de besoin, cette commission pourra comprendre un ingénieur prévention chargé des missions d'inspection, le médecin du travail, des représentants de services/associations d'accompagnement dans le champ médico-social.

La Collectivité s'engage à :

- 1• Mettre en place, préalablement à la signature de la présente convention, les procédures de gestion de chacune des situations (mise en œuvre des mesures conservatoires, réalisation d'une enquête administrative, mesures de protection fonctionnelle...), tant pour la victime déclarée que l'auteur mis en cause,
- 2• Désigner un référent et un référent-adjoint comme interlocuteur pour le suivi des alertes
- 3• Informer la commission par écrit des suites données aux signalements transmis.

Article 4 : responsabilités

L'autorité territoriale est responsable :

- de la mise en œuvre des démarches relatives au signalement (enquête administrative, accompagnement psychologique et social, ...)
- de la mise en œuvre des mesures de protection conservatoire ;
- de l'assistance juridique et de la réparation des préjudices dans le cadre de la protection fonctionnelle ;
- des suites à donner le cas échéant disciplinaire à l'égard des agents impliqués dans la procédure.

La responsabilité du CDG28 ne saurait être engagée en cas d'informations inexactes, incomplètes ou erronées. La mise en œuvre des recommandations, avis ou suggestions formulés par la commission ad hoc, relève de la seule responsabilité de la collectivité. La responsabilité du CDG28 ne saurait être engagée en ce qui concerne les conséquences des mesures retenues et les décisions prises ou non par l'autorité territoriale.



La présente convention n'a par ailleurs ni pour objet ni pour effet d'exonérer l'autorité territoriale de ses obligations relatives aux dispositions législatives et réglementaires.

Article 5 : durée et résiliation

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable une fois pour une période de trois ans.

À cette échéance une nouvelle convention est passée entre les parties si celles-ci désirent poursuivre le partenariat.

Elle prend effet à compter de sa date de signature par les parties, le Centre de gestion étant le dernier signataire. Le Centre de Gestion transmet à la collectivité, la convention dûment signée.

La convention pourra être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, à chaque anniversaire de la convention, par courrier en recommandé avec accusé de réception, sous réserve de l'observation d'un préavis de 2 mois.

Article 6 : conditions financières

La Collectivité participera aux frais d'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir en s'acquittant d'un forfait d'adhésion annuel fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion. Le recouvrement des frais de la mission sera assuré par le CDG28.

En tant que de besoin, si des missions complémentaires sont sollicitées, elles feront l'objet de conventions spécifiques (mise à disposition d'un médecin de prévention, d'un psychologue du travail, d'un travailleur social-conseiller en insertion et maintien dans l'emploi, d'un agent chargé des fonctions d'inspection, réalisation de l'enquête administrative pour les collectivités et établissements publics affiliés de moins de 50 agents, ...).

Il est à noter que, dans le cas des collectivités/établissement publics affiliés, si l'information relative au classement (nombre d'agents) n'est pas communiquée, le tarif correspondant à la catégorie la plus élevée pour les collectivités affiliées sera appliqué.

En application de la réglementation liée à la dématérialisation des factures du secteur public, la facturation liée à la présente convention sera déposée sur le portail « Chorus Pro » où elle sera accessible à la collectivité.

Les informations ci-après doivent nous être indiquées dès la signature de la convention :

- SIRET : **200 080 869 000 15**
- Code Service : **néant**
- N° engagement juridique (annuel de préférence) : **néant**
- Effectif agents : **25 agents au 28/01/2025**

Le règlement interviendra par mandat administratif dont le montant est versé auprès du compte suivant :



J'imprime en noir et blanc

Engagé dans une démarche éco-responsable, le centre de gestion d'Eure-et-Loir met à votre disposition des documents interactifs en noir & blanc pour vous accompagner à limiter les impressions couleurs.

Convention relative à l'intervention du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir pour l'accompagnement du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

PAIERIE DEPARTEMENTALE D'EURE-ET-LOIR

3 Place de la République 28000 Chartres
tél. : 02 37 18 69 30
courriel : t028090@dgfip.finances.gouv.fr

RIB : 30001 00284 C2820000000 97
IBAN : FR70 3000 1002 84C2 8200 0000 097
BIC : BDFEFRPPCCT

Article 7 : compétence juridictionnelle

En cas de désaccord persistant, les litiges résultant de l'exécution de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait en deux exemplaires

à Luisant, le
Pour le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,
Le Président,

A Lucé, le
Pour ÉNERGIE Eure-et-Loir
Le Président,

Bertrand MASSOT

Xavier NICOLAS



J'imprime en noir et blanc

Engagé dans une démarche éco-responsable, le centre de gestion d'Eure-et-Loir met à votre disposition des documents interactifs en noir & blanc pour vous accompagner à limiter les impressions couleurs.

Convention relative à l'intervention du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir pour l'accompagnement du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

Décision
n° B2025-03

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 28 JANVIER 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 28 janvier 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 15 janvier 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Marc GUERRINI, M. Jean-Yves PANAI, M. Dominique PETILLON, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : **Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes au contrôle de la légalité**

Dans le cadre du passage des actes au contrôle de la légalité, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir dispose d'une plateforme de télétransmission des actes en préfecture mise à disposition par Berger-Levrault (BL).

En décembre 2024, TE28 a signé une convention avec le GIP RECIA en vue du déploiement des services d'e-administration. Si cette convention a avant tout été signée dans le cadre de la mise en place de la signature électronique des documents administratifs, il s'avère qu'elle permet également au syndicat d'accéder à d'autres outils parmi lesquels figurent le service de télétransmission des actes.

Aussi, il apparait opportun d'utiliser ce nouvel opérateur pouvant être couplé avec d'autres outils mis à disposition dans le « pack e-administration SOLAERE » du GIP RECIA.

Il est donc proposé aux membres du bureau de changer d'opérateur de télétransmission des actes en préfecture en passant par le GIP RECIA plutôt que par « BL échanges sécurisés ».

Dans ces conditions, il conviendra d'établir un avenant à la convention signée avec la préfecture le 30 avril 2019.

Aussi, après avoir délibéré le Bureau Syndical :

- **Approuve** le changement d'opérateur de télétransmission des actes en préfecture.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention établie entre la Préfecture et le syndicat ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente décision.



Le Président

Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance

Guy BEAUREPERE

**Avenant n°1 à la convention établie en date du 30 avril 2019
pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité
ou à une obligation de transmission au représentant de l'État**



**CHANGEMENT D'OPERATEUR EXPLOITANT LE DISPOSITIF DE TRANSMISSION DES
ACTES PAR VOIE ELECTRONIQUE**

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État du 30 avril 2019 signée entre :

- 1) la Préfecture d'Eure-et-Loir représentée par le préfet, ci-après désignée : le « représentant de l'État ».
- 2) et ÉNERGIE Eure-et-Loir dénommé Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, représentée par son Président, Monsieur Xavier NICOLAS, agissant en vertu de la délibération n°B2025-03 du 28 janvier 2025, ci-après désignée : la « collectivité ».

Exposé des motifs :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte le changement de dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

Dispositif :

Les parties à la convention initiale décident de lui apporter les modifications suivantes :

Article 1^{er}

L'article 2.1 de la convention susvisée est modifié comme suit :

« ARTICLE 2.1 – L'opérateur de transmission et son dispositif

« Pour recourir à la transmission électronique, la collectivité s'engage à utiliser le dispositif suivant :
ADULLACT.

Celui-ci a fait l'objet d'une homologation le 9 septembre 2019 par le ministère de l'Intérieur.

Opérateur de transmission agréé	Nom de l'opérateur de transmission : ADULLACT
	Numéro de téléphone : 04 67 65 05 88
	Adresse de messagerie : contact@adullact.org
	Adresse postale : 836 rue du Mas de Verchant – 34 000 MONTPELLIER
	Date de l'agrément de l'opérateur de transmission ¹ par le ministère de l'Intérieur : 09 septembre 2019
Dispositif de transmission homologué	Nom du dispositif de transmission homologué utilisé par la collectivité : S ² LOW

Coordonnées de l'opérateur de mutualisation :

Nom : GIP RECIA

Nature : Groupement d'Intérêt Public

Adresse postale : Bâtiment F1 – 3 avenue Claude Guillemin – BP 36009 – 45060 Orléans Cedex 02

Numéro de téléphone : 02 38 42 79 60

Adresse de messagerie : contact@recia.fr

En vertu d'une convention signée le 9 décembre 2024 et conclue pour une durée d'un an renouvelable chaque année par tacite reconduction pour la même durée, le GIP RECIA met à disposition de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, le dispositif homologué chargé de l'exploitation « ADULLACT », désigné ci-après « opérateur de transmission » chargé de la transmission électronique des actes de la collectivité.

Article 2

Toutes les autres stipulations de la convention initiale restent inchangées.

Article 3

Le présent avenant prend effet à compter du **15 mars 2025**.

Fait à Chartres,
Le

et à Lucé

En deux exemplaires originaux.

LE PREFET,

Le Président
de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir

Xavier NICOLAS

¹ Cet agrément implique l'homologation du dispositif de transmission utilisé par l'opérateur de transmission.

Décision
n° B2025-04

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 28 JANVIER 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 28 janvier 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 15 janvier 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Marc GUERRINI, M. Jean-Yves PANAI, M. Dominique PETILLON, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : Thématiques retenues au titre de la mission de contrôle 2025 des concessionnaires EDF et ENEDIS

En matière de distribution publique d'énergie électrique, le régime de la concession est le mode de gestion appliqué sur 95% des communes françaises. En même temps qu'il entraîne un transfert du risque d'exploitation de l'autorité concédante vers les délégataires, ce régime a pour conséquence de confier à l'autorité délégante la responsabilité de contrôler que ses concessionnaires s'acquittent correctement de leurs obligations fixées dans les cahiers des charges de concessions.

Dans ces conditions, il convient de définir les thèmes des actions de contrôle à mener en 2025.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Retient** les thèmes de contrôle suivants :
 - Tableau de bord de la distribution publique d'électricité,
 - Fiches par commune.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la présente décision dans la limite d'un coût de 20 000 euros HT.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision
n° B2025-05

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 28 JANVIER 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 28 janvier 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 15 janvier 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Marc GUERRINI, M. Jean-Yves PANAIIS, M. Dominique PETILLON, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : Thématiques retenues au titre de la mission de contrôle 2025 en matière de distribution publique de gaz.

En matière de distribution publique de gaz, le régime de la concession est le mode de gestion le plus répandu. En même temps qu'il entraîne un transfert du risque d'exploitation de l'autorité concédante vers le délégataire, ce régime a pour conséquence de confier à l'autorité délégante la responsabilité de contrôler que son concessionnaire s'acquitte correctement de ses obligations fixées dans le cahier des charges de concession.

Quarante communes desservies en gaz ont accepté de transférer leur compétence d'autorité concédante à ENERGIE Eure-et-Loir ; soit 38 communes desservies en gaz naturel dont le concessionnaire est GRDF, et 2 communes desservies en gaz propane : l'une ayant pour concessionnaire Primagaz et la seconde Antargaz.

Dans ces conditions, il convient de définir les thèmes des actions de contrôle à mener en 2025 concernant ces trois concessionnaires.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Retient** les thèmes de contrôle suivants :
 - Tableau de bord de la distribution publique de gaz,
 - Fiches par commune.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la présente décision dans la limite d'un coût de 20 000 euros HT.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision
n° B2025-06

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 28 JANVIER 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 28 janvier 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 15 janvier 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Marc GUERRINI, M. Jean-Yves PANAI, M. Dominique PETILLON, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : Demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique par la commune de SAULNIÈRES.

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique exprimée par la commune de SAULNIÈRES.

En l'état, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de la demande a bien été transmis au Syndicat et celui-ci dispose ainsi de toutes les informations indispensables à l'accompagnement énergétique de la collectivité.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de SAULNIÈRES à la compétence Conseil Énergétique.
- **Conditionne** cette adhésion à l'adoption par la collectivité d'une délibération acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement du service de Conseil en énergie tel qu'adopté par le comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, étant précisé que dans ces conditions la date d'effet du transfert de compétence pourrait intervenir au 1^{er} juillet 2025.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.



Le Président

Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance

Guy BEAUREPERE

Décision
n° B2025-07

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 28 JANVIER 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 28 janvier 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 15 janvier 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Marc GUERRINI, M. Jean-Yves PANAIIS, M. Dominique PETILLON, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

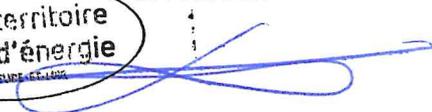
Objet : Demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique par la commune de FAVIÈRES.

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique exprimée par la commune de FAVIÈRES.

En l'état, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de la demande a bien été transmis au Syndicat et celui-ci dispose ainsi de toutes les informations indispensables à l'accompagnement énergétique de la collectivité.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de FAVIÈRES à la compétence Conseil Énergétique.
- **Conditionne** cette adhésion à l'adoption par la collectivité d'une délibération acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement du service de Conseil en énergie tel qu'adopté par le comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, étant précisé que dans ces conditions la date d'effet du transfert de compétence pourrait intervenir au 1^{er} juillet 2025.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

 Le Président

Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance

Guy BEAUREPERE

Décision
n° B2025-08

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 28 JANVIER 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 28 janvier 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 15 janvier 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Marc GUERRINI, M. Jean-Yves PANAI, M. Dominique PETILLON, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : Demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique par la commune de POINVILLE.

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande de renouvellement d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique exprimée par la commune de POINVILLE.

En l'état, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de la demande a bien été transmis au Syndicat et celui-ci dispose ainsi de toutes les informations indispensables à l'accompagnement énergétique de la collectivité.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de POINVILLE à la compétence Conseil Énergétique.
- **Conditionne** cette adhésion à l'adoption par la collectivité d'une délibération acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement du service de Conseil en énergie tel qu'adopté par le comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, étant précisé que dans ces conditions la date d'effet du transfert de compétence pourrait intervenir au 1^{er} janvier 2025.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision
n° B2025-09

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 28 JANVIER 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 28 janvier 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 15 janvier 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Marc GUERRINI, M. Jean-Yves PANAIIS, M. Dominique PETILLON, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : Demande d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique par la commune de LA FRAMBOISIÈRE.

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande de renouvellement d'adhésion à la compétence Conseil Énergétique exprimée par la commune de LA FRAMBOISIÈRE.

En l'état, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de la demande a bien été transmis au Syndicat et celui-ci dispose ainsi de toutes les informations indispensables à l'accompagnement énergétique de la collectivité.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de LA FRAMBOISIÈRE à la compétence Conseil Énergétique.
- **Conditionne** cette adhésion à l'adoption par la collectivité d'une délibération acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement du service de Conseil en énergie tel qu'adopté par le comité syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir, étant précisé que dans ces conditions la date d'effet du transfert de compétence pourrait intervenir au 1^{er} janvier 2025.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance

Guy BEAUREPERE

Décision
n° B2025-10

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 28 JANVIER 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 28 janvier 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 15 janvier 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Marc GUERRINI, M. Jean-Yves PANAI, M. Dominique PETILLON, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : Création de la société de projet Val de Loire Solaire 2.

Monsieur le Président explique qu'après trois années d'existence de la SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE, le Conseil d'Administration de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a déjà validé deux grappes de projets pour un apport en CCA total de 1 000 K€ et une puissance cumulée de 10 MWc.

Considérant (i) les difficultés à mettre en œuvre plusieurs financements en même temps sur une société de projets ; (ii) étant donné le nombre de nouveaux projets en portefeuille mis en « attente », et ; (iii) dans l'objectif de pouvoir mettre en concurrence les banques pour le financement des opérations : les deux actionnaires EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et SEE YOU SUN ont décidé de créer une société dédiée par grappe de projets, sous la forme d'une SAS ; et donc une SAS par financement bancaire.

Actuellement 30 projets sont en portefeuille pour une puissance de 7,4 MWc.

La création d'une nouvelle SAS n'interviendrait qu'à partir du moment où les conditions économiques conformes aux attentes du Conseil d'Administration de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE seraient atteintes.

Compte tenu de la dynamique actuelle, VAL DE LOIRE SOLAIRE 2, devrait être créée au 1^{er} trimestre 2025, pour une mise en place du financement à mi-2025.

La détention au capital :

- EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : 50%
- SEE YOU SUN : 50%

Le capital social sera de 5 000 € divisé en 5 000 actions de 1 €

La gouvernance de la société :

- Mise en place d'un comité stratégique
- Un représentant pour chaque structure
- Décisions prises à l'unanimité

Les informations chiffrées sur les projets VAL DE LOIRE SOLAIRE 2 :

- CAPEX (frais financiers inclus) : 10 400 K€
- Financement par la dette : 8 800 K€
- Apport en CCA : 1 600 K€

Pour la SEM EneRCVL :

- Apport en CCA : 800 K€ à verser mi-2025
- Apport d'affaire : 150 K€ fin 2025
- Fees gestion d'exploitation : 18 K€ / an à partir de 2026

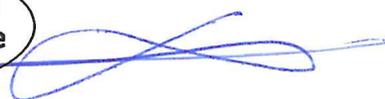
Monsieur le Président demande aux membres du Bureau de se positionner sur l'intérêt de la création de la SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE 2 selon les modalités de partenariat présentées en séance et de valider les documents sociaux, notamment les statuts, en vue de la création d'une société de projet avec SEE YOU SUN.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité :

- **vu** l'article L.1524-5 du Code Général de Collectivités Territoriales,
- **vu** les statuts de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE,
 - **Valide** la création de la société VAL DE LOIRE SOLAIRE 2 (VDLS 2),
 - **Autorise** la participation de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 50%, soit un montant de 2 500 euros en capital pour VDLS 2,
 - **Approuve** les statuts de la SAS,
 - **Donne** pouvoir à Monsieur le Président d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création de la société et à la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la future SAS.



Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision
n° B2025-11

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 28 JANVIER 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 28 janvier 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 15 janvier 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Marc GUERRINI, M. Jean-Yves PANAI, M. Dominique PETILLON, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : **Création de la société de projet Val de Loire Solaire 3.**

Monsieur le Président explique qu'après trois années d'existence de la SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE, le Conseil d'Administration de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a déjà validé deux grappes de projets pour un apport en CCA total de 1 000 K€ et une puissance cumulée de 10 MWc.

Considérant (i) les difficultés à mettre en œuvre plusieurs financements en même temps sur une société de projets ; (ii) étant donné le nombre de nouveaux projets en portefeuille mis en « attente », et ; (iii) dans l'objectif de pouvoir mettre en concurrence les banques pour le financement des opérations : les deux actionnaires EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et SEE YOU SUN ont décidé de créer une société dédiée par grappe de projets, sous la forme d'une SAS ; et donc une SAS par financement bancaire.

Actuellement 30 projets sont en prospection pour une puissance de 8 MWc.

La création d'une nouvelle SAS n'interviendrait qu'à partir du moment où les conditions économiques conformes aux attentes du Conseil d'Administration de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE seraient atteintes.

Compte tenu de la dynamique actuelle, VAL DE LOIRE SOLAIRE 3, devrait être créée courant 2026.

La détention au capital :

- EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : 50%
- SEE YOU SUN : 50%

Le capital social sera de 5 000 € divisé en 5 000 actions de 1 €.

La gouvernance de la société :

- Mise en place d'un comité stratégique
- Un représentant pour chaque structure
- Décisions prises à l'unanimité

Les informations chiffrées sur les projets VAL DE LOIRE SOLAIRE 3 :

- CAPEX (frais financiers inclus) : 11 250 K€
- Financement par la dette : 9 500 K€
- Apport en CCA : 1 750 K€

Pour la SEM EnerCVL :

- Apport en CCA : 875 K€ à verser mi-2026
- Apport d'affaire : 150 K€ fin 2026
- Fees gestion d'exploitation : 19 K€ / an à partir de 2027

Monsieur le Président demande aux membres du Bureau de se positionner sur l'intérêt de la création de la SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE 3 selon les modalités de partenariat présentées en séance et de valider les documents sociaux, notamment les statuts, en vue de la création d'une société de projet avec SEE YOU SUN.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité :

- **vu** l'article L.1524-5 du Code Général de Collectivités Territoriales,
- **vu** les statuts de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE,
 - **Valide** la création de la société VAL DE LOIRE SOLAIRE 3 (VDLS 3),
 - **Autorise** la participation de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 50%, soit un montant de 2 500 euros en capital pour VDLS 3,
 - **Approuve** les statuts de la SAS,
 - **Donne** pouvoir à Monsieur le Président d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création de la société et à la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la future SAS.



Le Président

Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance

Guy BEAUREPERE

Décision
n° B2025-12

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 28 JANVIER 2025

Extrait du registre des délibérations

Le mardi 28 janvier 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 15 janvier 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Marc GUERRINI, M. Jean-Yves PANAI, M. Dominique PETILLON, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : Concours financier à l'association EQUIPAGEVB dans le cadre du rallye 4L Trophy

Dans le cadre de sa participation au « 4L Trophy 2025 », l'association EQUIPAGEVB a sollicité un concours financier de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir.

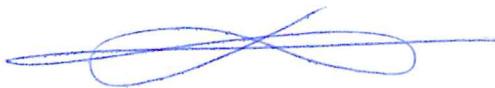
Le 4L Trophy est un rallye raid solidaire 100% étudiants / jeunes actifs se déroulant en 4L sur les pistes du Maroc du 19 février au 2 mars 2025. Au programme : douze jours en immersion pour découvrir le Maroc, des épreuves d'orientation et une étape marathon de 48 heures en autonomie. En plus, d'être une aventure humaine, ce raid a pour ambition de professionnaliser les jeunes en les confrontant aux difficultés et problématiques qui relèvent de la gestion de projet.

En contrepartie de son soutien financier (permettant de contribuer aux frais liés à la préparation du véhicule, aux équipements ainsi qu'aux actions solidaires prévues) TE28 aurait son logo apposé sur le véhicule et l'association s'engage à promouvoir activement l'engagement du syndicat, lui permettant ainsi de renforcer sa visibilité.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** l'octroi à l'association EQUIPAGEVB d'une aide financière dans la limite d'un montant de 1 000 euros dans le cadre de sa participation au rallye « 4L Trophy 2025 ».
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision
n° B2025-13**BUREAU SYNDICAL DU MARDI 28 JANVIER 2025**
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 28 janvier 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 15 janvier 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Marc GUERRINI, M. Jean-Yves PANAI, M. Dominique PETILLON, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : Annulation du concours financier attribué à la commune de BONNEVAL dans le cadre de l'achat d'un véhicule électrique

Souhaitant acquérir pour ses services techniques un véhicule électrique de type GOUPIL avec plateau basculant, la commune de BONNEVAL a sollicité TE28 pour l'octroi d'une subvention en janvier 2024.

Le bureau syndical avait réservé une suite favorable à cette demande par délibération n°B2024-05 du 17 janvier 2024.

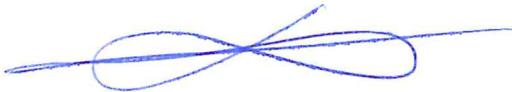
La commune n'ayant pas concrétisé son achat et ne sachant pas si celui-ci sera effectué sur l'année 2025, il a été convenu en accord avec cette dernière d'annuler la demande de subvention de 3 000€.

Monsieur le Président précise que le cas échéant, la commune déposera une nouvelle demande si elle souhaite faire l'acquisition d'un véhicule électrique dans le courant de l'année.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** l'annulation de la subvention de 3 000 euros précédemment octroyée à la commune de BONNEVAL dans le cadre de l'achat d'un véhicule électrique.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE

Décision
n° B2025-14

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 28 JANVIER 2025
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 28 janvier 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 15 janvier 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Marc GUERRINI, M. Jean-Yves PANAI, M. Dominique PETILLON, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : Annulation du concours financiers dans le cadre des travaux de rénovation pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics concernant la Communauté de Communes Terres de Perche (dossier n°23_MDE_CTP_001)

La rénovation du patrimoine bâti constitue un levier essentiel d'une politique énergétique se voulant sobre et efficace. A cet égard, la rénovation des bâtiments publics s'insère totalement dans cette orientation avec pour objectif de permettre aux collectivités de mieux maîtriser leurs consommations et leurs dépenses énergétiques.

A cet effet, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a développé auprès des collectivités un service de conseil chargé de dresser un bilan énergétique de leurs bâtiments et de les accompagner dans la priorisation et le montage de leurs projets de rénovation. Les collectivités adhérentes à ce service peuvent aussi prétendre à une aide financière du Syndicat.

La Communauté de Communes Terres de Perche a sollicité TE28 en février 2023 pour une aide concernant la rénovation des bâtiments de la crèche de la commune de LA LOUPE. Cette dernière a informé le syndicat qu'elle avait obtenu des contributions par d'autres financeurs portant le montant de subvention à 80%. Pour mémoire, le règlement de service de Conseil en Énergie prévoit que les aides financières sont versées sous réserve d'un reste à charge résiduel de minimum 20% pour la collectivité.

Dans ces conditions, il convient d'acter l'annulation du dossier de la Communauté de Communes.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical approuve l'annulation du dossier n°23_MDE_CTP_001 de la Communauté de Communes Terres de Perche correspondant à l'octroi d'une aide financière au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics d'un montant de 7 743 €.



Le Président

Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance

Guy BEAUREPERE

Décision
n° B2025-15

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 28 JANVIER 2025

Extrait du registre des délibérations

Le mardi 28 janvier 2025 à 9h15 s'est réuni au siège d'Énergie Eure-et-Loir situé 65 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCÉ, le Bureau d'Énergie Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : le 15 janvier 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : 0

Suffrages exprimés : 15

- vote(s) pour : 15
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Eric GIRONDEAU, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Philippe MORELLE, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Marc GUERRINI, M. Jean-Yves PANAI, M. Dominique PETILLON, Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

Objet : Annulation du concours financiers dans le cadre des travaux de rénovation pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics concernant la commune de LA SAUCELLE (dossier n°23_MDE_CFP_004)

La rénovation du patrimoine bâti constitue un levier essentiel d'une politique énergétique se voulant sobre et efficace. A cet égard, la rénovation des bâtiments publics s'insère totalement dans cette orientation avec pour objectif de permettre aux collectivités de mieux maîtriser leurs consommations et leurs dépenses énergétiques.

A cet effet, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a développé auprès des collectivités un service de conseil chargé de dresser un bilan énergétique de leurs bâtiments et de les accompagner dans la priorisation et le montage de leurs projets de rénovation. Les collectivités adhérentes à ce service peuvent aussi prétendre à une aide financière du Syndicat.

La commune de La SAUCELLE a sollicité TE28 en février 2023 pour une aide concernant l'isolation du grenier de la mairie. La commune n'ayant pas donné suite à ce dossier pour lequel une contribution à hauteur de 10 650 € avait été octroyée, il est proposé en accord avec la commune d'annuler la demande de subvention.

Le cas échéant, une nouvelle demande sera déposée par cette dernière lorsqu'elle aura arrêté son choix sur les travaux à réaliser.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical approuve l'annulation du dossier n°23_MDE_CFP_004 de la commune de LA SAUCELLE correspondant à l'octroi d'une aide financière au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics d'un montant de 10 650 €.

Le Président



Xavier NICOLAS

Le secrétaire de séance



Guy BEAUREPERE